

CALL TO ACTION

LE CHALLENGE
SOLIDAIRE
INTER-LYCÉES

REGLEMENT





Règlement

Organisateurs : Médecins sans Frontières, Luxembourg, 68 rue de Gasperich, L-1617 Luxembourg
Médecins Sans Frontières (MSF) est une organisation humanitaire médicale internationale indépendante. Elle fournit une assistance médicale aux personnes touchées par des conflits, des épidémies, des catastrophes ou l'exclusion des soins de santé dans plus de 70 pays dans le monde.

Contacts : education@luxembourg.msf.org

Téléphone : +352 33 25 15

Modalités d'inscription : Ouverture des inscriptions : le 15 septembre 2023 / Clôture des inscriptions : le 13 octobre 2023

Langues acceptées: français et anglais

Eligibilité des projets : Les projets doivent être menés par des lycéens de 12^e, 13^e ou 14^e au lycée technique / 1^{ère} ou 2^{nde} au lycée classique ou général. Les projets se font en groupes, néanmoins d'autres formules peuvent être envisagées, sur demande. Chaque lycée peut inscrire 3 projets. Les projets doivent concerner l'une des 2 crises oubliées suivantes: le paludisme ou l'avortement non-médicalisé.

Remise des projets : La remise des projets peut se faire virtuellement via email ou physiquement. Les supports physiques des projets soumis peuvent être remis en personne ou envoyés par voie postale au bureau de Médecins Sans Frontières, Luxembourg. Les frais d'envoi ou de dépôt sont à la charge du participant.

Les supports physiques déposés pourront être restitués au participant, si ce dernier en fait la demande, après la soirée de clôture, en prenant un RDV téléphonique avec MSF.



Règlement

Respect du calendrier: Pour assurer la bonne organisation du challenge, les délais devront être respectés. MSF se réserve le droit d'exclure du challenge tout projet rendu hors délai.

Critères de sélection : Les projets seront évalués selon trois critères :

- Le **contenu** du projet doit être exact et pertinent.
- La **créativité** du projet : en ce qui concerne la façon dont la problématique sera abordée, ainsi que la manière dont le projet sera diffusé et communiqué.
- La **diffusion du projet** : il sera important de le réaliser de manière à ce qu'il puisse **toucher un maximum de personnes**. La problématique liée à la crise oubliée doit être communiquée de manière claire et astucieuse. Une attention particulière sera portée sur l'utilisation des clichés ou des stéréotypes à éviter, dans la mesure du possible.

Délibération du jury : Le jury sera composé d'experts dans les domaines de la communication, des experts de MSF ainsi que de représentants de MSF Luxembourg.

Les membres du jury seront communiqués en temps voulu. La désignation d'un membre du jury restera sujette à modification en fonction des missions qui pourraient survenir.

Valeurs de MSF : MSF prône certaines valeurs telles que le respect de l'être humain, de la diversité et de la multiculturalité et de l'environnement ainsi que la non-discrimination (liste non-exhaustive). Tout projet qui va à l'encontre des valeurs promues par MSF sera refusé. L'utilisation de clichés et de stéréotypes devraient être limités. Nos principales valeurs sont décrites dans la Charte MSF

Publication et diffusion des projets : la diffusion au public se fera au nom des participants et / ou de leur école. Les participants renoncent à tout copyright ou propriété intellectuelle sur les projets soumis dans le cadre de ce concours et autorisent MSF à utiliser le matériel produit ainsi qu'à relayer les différentes publications, notamment pour demander un vote du public et pour communiquer sur le sujet.



Règlement

Guidelines : des guidelines seront fournies aux écoles participantes. Ces guidelines contiendront les informations relatives aux dossiers qui sont demandé lors de l'étape de présélection ainsi que du matériel méthodologique pour aider les élèves à organiser leur campagne de communication.

Gratuité : la participation au Challenge est gratuite. Tout frais relatif à la création, à la diffusion et aux différents envois sont à la charge des porteurs de projets ou de leurs lycées

Arrêt du projet : le participant peut retirer sa candidature à tout moment via l'envoi d'un courrier électronique à l'adresse education@MSF.

Par ailleurs, MSF se réserve également le droit d'annuler le challenge sans besoin de se justifier. Néanmoins, MSF fera son possible pour maintenir le projet actif jusqu'à la fin.

Autorisation RGPD : les enseignants participant au challenge acceptent, en s'inscrivant au challenge, que certaines données personnelles telles que des photos et leur noms et prénoms puissent être publiés dans les communications publiques et des newsletters envoyées par MSF. L'enseignant s'assurera aussi de collecter les autorisations des parents d'enfants mineurs concernant la publication de photos ou des noms et prénoms des élèves sur les réseaux sociaux, dans le cadre du challenge. Si pour n'importe quelle raison, un participant ne souhaite pas voir apparaître son nom ou sa photo, il devra nous le signaler par courrier postal ou par e-mail à l'adresse: privacy@msf.lu, dès que possible.

Les participants au challenge s'engagent également à respecter les règles RGPD en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.



Règlement

Exclusion de la responsabilité de l'organisateur:

Médecins Sans Frontières Luxembourg ne pourra pas être tenue responsable si pour n'importe quelle raison, une modification dans le calendrier ou dans le présent règlement devaient subvenir. Médecins Sans Frontières s'engage néanmoins à faire les efforts raisonnables pour respecter au mieux les délais définis.

Tout événement non-prévu dans ce règlement, pourra être discuté avec les participants, le cas échéant, mais le présent Règlement ne pourra être amendé, qu'à la seule discrétion de Médecins Sans Frontières.

Toute modification au présent règlement sera communiquée aux participants.

Acceptation du règlement: L'inscription au challenge implique l'acceptation du présent règlement. Ce règlement doit être lu conjointement avec le document joint à la section « DEROULEMENT DU CHALLENGE" de la [page Internet](#) qui fait partie intégrante de ce règlement.

Le présent règlement forme la loi entre les parties.

Le présent règlement est soumis à la loi luxembourgeoise. Aucune contestation ne sera recevable quinze jours après la clôture du challenge. Toute contestation sera tranchée par une commission de trois collaborateurs de Médecins Sans Frontières Luxembourg.